



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE**

Nombre de conseillers en exercice : 39	Date de convocation : 28 juin 2024
Nombre de conseillers présents : 31	
Nombre de suffrages exprimés : 35 dont : 4 pouvoirs	

SÉANCE DU 08 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit du mois de juillet à dix-huit heures trente, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Mons (Salle Jean Chauv)

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLERE, Claude RAYNAUD, Vanessa ROLLET, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER, Carmen FUENTES (suppléant de Stéphane BARDIN), Serge BOUCHER (suppléant de Loïc CHATARD), Michel BOUDIEU (suppléant de Claude DENIER),

Absents ayant donné un pouvoir :

Brigitte BILLEBAUD a donné pouvoir à Marc CARRIAS, André DEMAY a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER, Emilie GOURBEYRE a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS, Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT,

Absents représentés :

Stéphane BARDIN, Loïc CHATARD, Claude DENIER,

Absents :

Roland GENESTIER, Pierre LYAN, Gilles MAS, Françoise MECHIN-VERNIER,

Secrétaire de séance : Didier CHASSAIN.

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2024-91 : **Finances - Sortie d'inventaire**

Finances locales - Divers

Rapporteur : Luc CHAPUT

Conformément au code général des collectivités territoriales, au code de la propriété des personnes publiques et à l'instruction codificatrice M57, les biens n'étant plus en possession de l'établissement ou dont l'établissement souhaite se séparer doivent être retirés de l'inventaire comptable afin d'apurer l'état des immobilisations.

Le bien est sorti de l'actif pour sa valeur nette comptable, ce qui conduit à la mise à jour de l'actif du compte de gestion. Un prix de vente est ensuite déterminé au vu de l'état du matériel.

Les biens concernés par la sortie d'inventaire sont les suivants :

N° de bien	Dénomination	Valeur comptable brute totale	Prix de vente proposé	Observations
2183-2018-6	Serveurs informatiques	19 292,91 €	350 €	1 NAS Synology Rackstation RS818RP+ avec RAM 16 GO et 4 disques durs à céder
2183-2019-15	Serveurs MailPlus	4 142,88 €	350 € pièce	2 NAS Synology Rackstation RS818RP+ avec RAM 16 GO à céder
2183-2020-12	Serveurs Fablab	11 771,55 €	600 € pièce	2 NAS Synology Rackstation RS2418RP+ avec RAM 16 GO à céder, 3 NAS Synology Rackstation RS820RP+ avec RAM 16 GO hors service
2183-2020-18	Serveurs Fablab	6 033,19 €	600 € pièce	1 NAS Synology Rackstation RS2418RP+ avec RAM 16 GO à céder, 1 NAS Synology Rackstation RS2418RP+ avec RAM 16 GO hors service

→ Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de mettre à la vente et de sortir de l'inventaire les bien énumérés dans la liste ci-dessus,
- d'autoriser le président à procéder à la vente des biens selon les tarifs fixés ci-dessus,
- d'autoriser le président à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente décision.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Et ont signé au registre les membres présents

Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 12 juillet 2024
Le président, Claude RAYNAUD
Original électronique signé électroniquement